


	Évaluation menée sur le terrain	
	Évaluation menée auprès d'informateurs clés par téléphone	

Le suivi des urgences a pour but de recueillir des informations sur les mouvements importants et soudains de populations. Les informations sont collectées à travers des entretiens avec des informateurs clés ou des observations directes. Ce tableau de bord présente des informations sur les migrants qui ont été bloqués entre le 19 et 27 mars 2022, dans la province de Borkou.

RÉSUMÉ DE L'ALERTE

 **POPULATION BLOQUÉE : 400** total estimé des migrants bloqués (dont 252 migrants enregistrés)

Entre les 19 et 27 mars 2022, suite aux restrictions de mouvements dans le nord du Tchad édictées par les autorités locales, 252 migrants se sont retrouvés bloqués à 45 kilomètres au nord de la ville de Faya (Province du Borkou). Les données collectées à travers les enregistrements de ces 252 personnes, ont indiqué qu'elles sont de nationalités tchadienne (92%) et soudanaise (8%) et qu'elles venaient en majorité des provinces Wadi Fira (39%) et Ouaddaï (11%) au Tchad. Trente-six mineurs ont également été identifiés et enregistrés par L'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'OIM leur a distribué 252 kits contenant de la nourriture, des nattes et du charbon, mais il existe toujours un besoin urgent d'assistance en matière de nourriture, de soins de santé et de transport.

Selon les autorités locales, en plus de ces 252 migrants enregistrés, environ 148 autres ont été bloqués dans la même localité le 29 mars 2022 après les assistances et enregistrements conduits par l'OIM.

Figure 1 : Provenance des migrants enregistrés

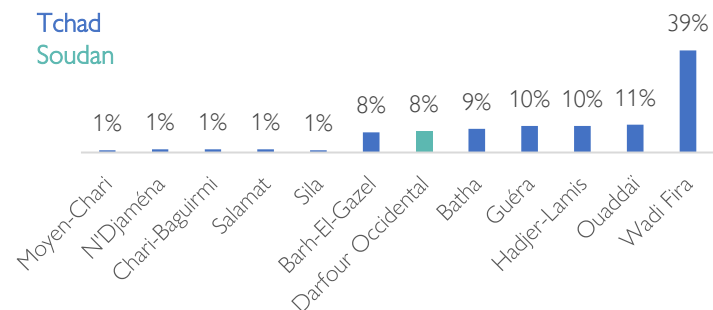
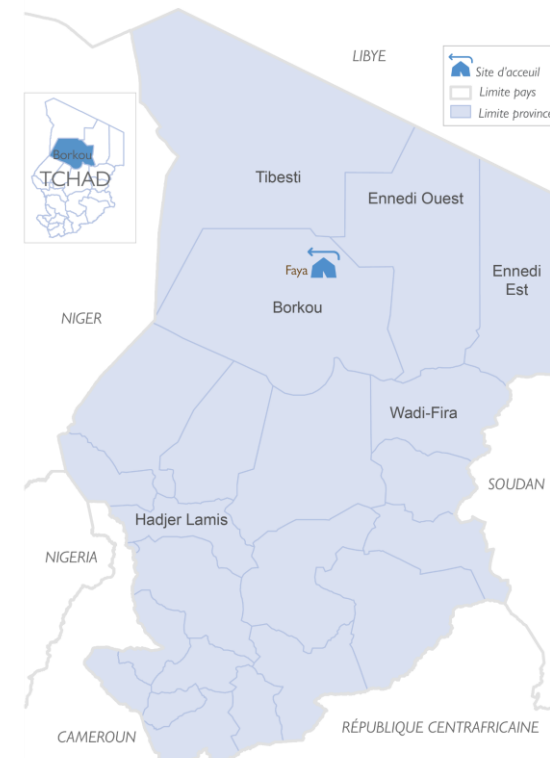
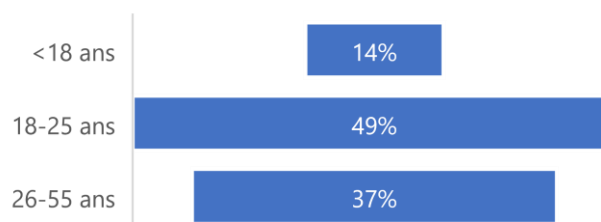


Figure 2 : Répartition par âge de tous les migrants enregistrés (tous hommes)



Avertissement : Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.